

*Pour un partenariat fondé sur des projets collaboratifs et coopératifs*

Alors que le débat est lancé sur l'avenir de l'enseignement supérieur - et donc aussi des regroupements territoriaux - par le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, nous nous présentons à vos suffrages pour représenter les personnels enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs au conseil d'administration du Pres Paris-Lumières.

Notre liste – commune à Paris 8 et Paris Oue**st** – se présente sur la base d'un certain nombre d'engagements que nous défendrons dans les Conseils du Pres y compris quant à son évolution future et son élargissement.

Le partenariat qui se construit entre nos deux universités fondatrices doit être conçu selon nous d'abord et avant tout comme une volonté de promouvoir des projets collaboratifs et coopératifs fondés sur la reconnaissance de nos deux établissements avec leurs atouts, leurs forces et surtout leurs spécificités. Il ne peut être conçu comme un prélude à des transferts de compétences, de missions, de formations, d'équipes ou de personnels mais comme un point d'appui pour des collaborations autour de nouveaux projets.

L'enjeu est bien celui de construire des synergies entre nos deux établissements et au-delà avec d'autres partenaires, sur la base d'engagements volontaires des équipes présentes sur nos établissements.

C'est à partir de cette démarche que nous jugerons notamment le projet de contrat d'établissement qui devra être transmis à la « future-ex- AERES » d'ici la mi Avril.

C'est aussi à partir de cette démarche que nous serons amenés à nous prononcer sur l'avenir du Pres dans le nouveau contexte qu'établira le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche. C'est ainsi que nous défendrons le principe que si contrat de site il y a, celui-ci ne saurait en aucune façon se substituer aux contrats respectifs de chaque établissement. De même, nous récusons par avance l'idée que la dotation financière propre des établissements puisse être attribuée au Pres.

Nous restons attachés à l'idée que les personnels qui seraient amenés à exercer une partie de leur activité au titre de projets portés par le Pres restent affectés à leur établissement.

Candidats Titulaires	Candidats suppléants
FOLCHER Viviane – Paris 8 – MCF HDR Psychologie	VALENTINI Bernard – Paris Oue <b>st</b> – MCF Sociologie
ABECASSIS Denis – Paris Oue <b>st</b> – PR Economie	ROCHEX Jean-Yves – Paris 8 – PR Sciences de l'éducation



*Pour un partenariat fondé sur des projets collaboratifs et coopératifs*

Alors que le débat est lancé sur l'avenir de l'enseignement supérieur - et donc aussi des regroupements territoriaux - par le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, nous nous présentons à vos suffrages pour représenter les personnels enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs au conseil d'administration du Pres Paris-Lumières.

Notre liste – commune à Paris 8 et Paris Ouest – se présente sur la base d'un certain nombre d'engagements que nous défendrons dans les Conseils du Pres y compris quant à son évolution future et son élargissement.

Le partenariat qui se construit entre nos deux universités fondatrices doit être conçu selon nous d'abord et avant tout comme une volonté de promouvoir des projets collaboratifs et coopératifs fondés sur la reconnaissance de nos deux établissements avec leurs atouts, leurs forces et surtout leurs spécificités. Il ne peut être conçu comme un prélude à des transferts de compétences, de missions, de formations, d'équipes ou de personnels mais comme un point d'appui pour des collaborations autour de nouveaux projets.

L'enjeu est bien celui de construire des synergies entre nos deux établissements et au-delà avec d'autres partenaires, sur la base d'engagements volontaires des équipes présentes sur nos établissements.

C'est à partir de cette démarche que nous jugerons notamment le projet de contrat d'établissement qui devra être transmis à la « future-ex- AERES » d'ici la mi Avril.

C'est aussi à partir de cette démarche que nous serons amenés à nous prononcer sur l'avenir du Pres dans le nouveau contexte qu'établira le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche. C'est ainsi que nous défendrons le principe que si contrat de site il y a, celui-ci ne saurait en aucune façon se substituer aux contrats respectifs de chaque établissement. De même, nous récusons par avance l'idée que la dotation financière propre des établissements puisse être attribuée au Pres.

Nous restons attachés à l'idée que les personnels qui seraient amenés à exercer une partie de leur activité au titre de projets portés par le Pres restent affectés à leur établissement.

**Conseil de formation**

Candidats titulaires

Candidats suppléants

Fogels A. - MCF - Littérature anglophone		Bodeau-Livinec P. – PR- Droit
Dufrene B. – PR- Sciences de l'information et de la communication		Saemmer A.- MCF - Sciences de l'information et de la communication
Rauch M-A, - MCF- Théâtre		Truck I. - MCF HDR - Informatique
Soual B.- Prce – IUT Montreuil		Ruffel L. –MCF - littérature française
Schmid W. -Mitsic, PR Mathématiques		Bove B. –MCF- Histoire



*Pour un partenariat fondé sur des projets collaboratifs et coopératifs*

Alors que le débat est lancé sur l'avenir de l'enseignement supérieur - et donc aussi des regroupements territoriaux - par le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, nous nous présentons à vos suffrages pour représenter les personnels enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs au conseil d'administration du Pres Paris-Lumières.

Notre liste - commune à Paris 8 et Paris Ouest - se présente sur la base d'un certain nombre d'engagements que nous défendrons dans les Conseils du Pres y compris quant à son évolution future et son élargissement.

Le partenariat qui se construit entre nos deux universités fondatrices doit être conçu selon nous d'abord et avant tout comme une volonté de promouvoir des projets collaboratifs et coopératifs fondés sur la reconnaissance de nos deux établissements avec leurs atouts, leurs forces et surtout leurs spécificités. Il ne peut être conçu comme un prélude à des transferts de compétences, de missions, de formations, d'équipes ou de personnels mais comme un point d'appui pour des collaborations autour de nouveaux projets.

L'enjeu est bien celui de construire des synergies entre nos deux établissements et au-delà avec d'autres partenaires, sur la base d'engagements volontaires des équipes présentes sur nos établissements.

C'est à partir de cette démarche que nous jugerons notamment le projet de contrat d'établissement qui devra être transmis à la « future-ex- AERES » d'ici la mi Avril.

C'est aussi à partir de cette démarche que nous serons amenés à nous prononcer sur l'avenir du Pres dans le nouveau contexte qu'établira le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche. C'est ainsi que nous défendrons le principe que si contrat de site il y a, celui-ci ne saurait en aucune façon se substituer aux contrats respectifs de chaque établissement. De même, nous récusons par avance l'idée que la dotation financière propre des établissements puisse être attribuée au Pres.

Nous restons attachés à l'idée que les personnels qui seraient amenés à exercer une partie de leur activité au titre de projets portés par le Pres restent affectés à leur établissement.

**Conseil scientifique**

**Candidats titulaires**

Jeanpierre L.- PR- Sciences politiques  
Frigau C. - MCF - Théâtre-Italien  
Finkelstein R. - PR - Psychologie  
Bautier E. - PR - Sciences de l'éducation  
Félix B. - PR - Littérature anglophone  
Lemarchand N.- PR- Géographie

**Candidats suppléants**

Allaigre A. - PR- Espagnol  
Pelletan J. - MCF - Economie  
Moatti C. - PR - Histoire  
Gazagnadou D. - PR- Anthropologie  
Cremoux F. - PR - Espagnol  
Rodionoff A. -MCF Hdr - Infocom